

Politique économique

Réponse à une consultation 22.02.2021

Mise en œuvre des modifications de la LAMal concernant l'admission de prestataires

economiesuisse est critique à l'égard des projets d'ordonnance. En particulier, la fixation de nombres maximaux de prestataires par canton affaiblirait l'efficacité du système de santé au lieu de la renforcer. Il y a lieu de prévoir des dispositions d'exécution souples qui puissent prendre en compte les changements dynamiques de l'offre en termes d'innovation et de demande. Maintenir le statu quo serait fatal dans le domaine de la santé, car il évolue très rapidement. Il n'est pas possible de planifier l'évolution d'un marché à 40 milliards de francs sans aboutir à une offre pléthorique, insuffisante ou inopportune.

Une solution décentralisée misant sur la liberté contractuelle répondrait mieux aux besoins qu'un pilotage des admissions ancré dans la loi, ce qu'a malheureusement décidé le Parlement.